PROCÉDURE DE MISE EN CHÔMAGE DES INSTALLATIONS SOUS PRESSION

(Conformément au III de l'article 4 de l'arrêté du 20 novembre 2017)

Archivage des informations sur les récipients mis en chômage

Nom Club/SCA : **N° club/SCA :**

Nom du propriétaire des blocs (si différent) :

Fabricant	N° série	Date dern. Inspect. Périodique (IP)	Date de mise en chômage	Date d'I.P. de remise en service

Date :

Signature responsable Club/SCA :
ou propriétaire